



AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC sur le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois

Conformément à la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et au décret n°2016- 849 du 28 juin 2016, la CCRLCM se dote d'un PCAET.

Élaboré avec les acteurs du territoire, ce plan constitue l'outil stratégique et opérationnel de planification de la transition énergétique et écologique. Il permettra la coordination et l'intégration de l'ensemble des politiques publiques sur le territoire intercommunal dans l'objectif de :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie ;
- Promouvoir le développement des énergies renouvelables ;
- Préserver et améliorer la qualité de l'air ;
- Adapter le territoire au changement climatique.

Le projet de plan a fait l'objet d'une saisine de l'autorité environnementale, de l'Etat et du Conseil régional pour avis. Le projet de PCAET a ensuite été ajusté au vu des retours et un mémoire en réponse aux avis reçus a été produit.

En application des dispositions de l'article L.123-19 du code de l'Environnement, une procédure de consultation du public par voie électronique est organisée afin de recueillir les avis du public sur le projet de PCAET de la CCRLCM, avant son approbation finale en conseil communautaire.

La consultation publique se déroulera :

- **Du vendredi 24 octobre 2025 au lundi 24 novembre 2025 inclus.**

Le dossier complet sera consultable :

- **En ligne sur le site internet de la CCRLCM :**

<https://www.ccrlcm.fr/vivre-ensemble/amenagement-du-territoire/pcaet>

- **Au format papier à l'accueil de la CCRLCM, 48 avenue Charles Cros à Lézignan-Corbières, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.**

Le dossier de consultation comprendra les documents suivants :

- Le bilan de la concertation préalable, par le garant désigné par la CNDP, en date du 14 novembre 2022 ;
- Le diagnostic territorial (consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre et leurs potentiels de réduction, production des Energies Renouvelables et leurs potentiels de développement, séquestration carbone, vulnérabilités du territoire au changement climatique, qualité de l'air et émissions de polluants atmosphériques) ;
- Le rapport de stratégie territoriale ;
- Le programme d'actions ;
- Le dispositif de suivi et d'évaluation ;
- Le résumé non technique ;
- Le rapport environnemental de l'évaluation environnementale stratégique du PCAET ;
- L'avis du Préfet de Région en date du 07 mai 2025 ;
- L'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAe) en date du 06 juin 2025 ;
- L'avis de la Présidente de la Région Occitanie en date du 08 septembre 2025 ;
- Le mémoire en réponses aux avis du Préfet de Région, de l'Autorité environnementale (MRAe) et de la Présidente de la Région Occitanie.

Durant toute la période de consultation, le public pourra présenter ses observations et contributions via le formulaire mis en ligne sur le site internet de la CCRLCM.

↳ Les observations transmises en dehors de la période de consultation ne seront pas prises en compte.

Pour toute information complémentaire :

pcaet@ccrlcm.fr (objet du mail : consultation publique PCAET).

À l'issue de la consultation, un bilan des observations sera publié sur le site internet de la CCRLCM et restera consultable pendant au moins trois mois. Le projet de PCAET pourra être ajusté avant son approbation finale par le Conseil communautaire prévue en décembre 2025.

Coordonnées du service compétent :

Direction du développement territorial – Communauté de Communes Région Lézignanaise
Corbières et Minervois – 48 avenue Charles Cros – 11200 Lézignan-Corbières